TFP APS

Formation Agent de Prévention et de Sécurité 1/2

AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Duré 175 Heures hors examen

Nombre de participants : 4 minimum / 12 maximum voir Calendrier

Contenu:

- TRONC COMMUN: 41 H 00
- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure (5 h)
- Connaître les dispositions utiles du code pénal (3
- Application de l'article 73 du code de procédure
- pénale (2 h)
 Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques (2 h) Respecter la déontologie professionnelle (1 h)
- Connaitre les Principes de la République (3 h)
- Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS (14 h)
- Savoir analyser les comportements conflictuels (3
- Savoir résoudre un conflit (2 h)
- Savoir transmettre des consignes (2 h)
- Réaliser une remontée d'informations (4 h)
- SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE 134 H 00
- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche (2 h)
- Connaître les dispositions utiles du code pénal (2
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées
- Evaluer les risques professionnels (7 h)
- Initiation au risque incendie (7 h)
- Maîtriser la gestion des alarmes (7 h)
- Protéger le travailleur isolé (2 h) Sensibilisation au risque électrique (2 h)
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes (45 mn)
- Connaître les différentes menaces terroristes (45
- Connaître les niveaux de risque associés (1 h)

Les prérequis :

- Bonne condition physique
- Extrait du casier bulletin N°3
- Evaluation de l'expression écrite et orale en français
- Demande Autorisation préalable en cours de validité



Les objectifs:

- A l'issue de la formation les stagiaires seront capables
- Maitriser les connaissances théoriques nécessaires au métier de la sécurité
- Maitriser les matériels et les outils utilisés par l'agent de sécurité
- Etre capable d'occuper les fonctions d'agent de sécurité privé

Modalités et délais d'accès

- Satisfaire aux testes d'évaluation Français
- Les inscriptions doivent être enregistrées 15 jours avant le démarrage de la session
- Attestation médical attestant l'aptitude physique



Méthodes Mobilisées

- La technique sera à la fois informative, formative, participative et personnalisée en fonction des besoins au poste de travail du stagiaire.
- Apports théoriques alternent avec démonstrations
- Un support pédagogique papier ou informatique est remis à chaque participant

ACCESSIBILITE PMR PARTIELLE TARIF NOUS CONSULTER









PSIS FORMATION

Prévention*Sécurité *Incendie*Secourisme 09.50.09.03.55

2 - 4 rue Frédéric Joliot Curie 93270 SEVRAN

www.psis-formation.fr contact@psis-formation.fr

Agrément SSIAP n° 93-0008 Agréments INRS :1511835/2022/SST-01/O/12 Agréments CNAPS: FOR-093-2027-09-13-20220605658 Agréments CQP-APS: 9313112501

TFP APS

Formation Agent de Prévention et de Sécurité 2/2

AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Duré 175 Heures hors examen

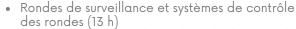
Nombre de participants : 4 minimum / 12 maximum voir Calendrier

Contenu:

- Connaître les différents matériels terroristes (1 h)
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes (1 h)
- Détecter et prévenir : Les bons réflexes face aux menaces terroristes (1 h)
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité (30 mn)
- Se protéger soi-même (2 heures 30 minutes)
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention (2 h)
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger (30 mn)
- Notions de secourisme « tactique » (1 heure 30 minutes)
- Alerter les secours (30 mn)
- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Etre capable de résoudre un conflit.
- Etre capable de gérer une situation conflictuelle (9 h)
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes (7 h)
- Connaître les outils de transmission.
- Savoir transmettre des consignes (2 h)
- Appliquer les techniques d'information et de communication.
- Savoir transmettre les consignes et les informations (8 h)
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (6 h)
- Savoir contrôler les accès (9 h)
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité (9 h)

Les débouchés:

- Agent de prévention et sécurité
- Taux d'insertion suite au TFP APS : 90 %



- Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) (7 h)
- Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation (5 h)
- Identifier les acteurs d'un événement (1 h)
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements (1 h)
- Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité (7 h)
- Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance (7 h)

Méthodes Mobilisées

- SSI catégorie A
- Extincteurs en coupe
- Matériel de secourisme
- Différentes armes
- PC sécurité gestion de crise
- Vidéos projecteurs
- PC portables pour QCU



Modalités d'évaluation :

 Pour l'obtention du diplome TFP-APS satisfaire aux épreuves des QCU et aux épreuves pratiques, maitrise du PC sécurité

ACCESSIBILITE PMR PARTIELLE TARIF NOUS CONSULTER













Prévention*Sécurité *Incendie*Secourisme

2 - 4 rue Frédéric Joliot Curie 93270 SEVRAN

09.50.09.03.55

www.psis-formation.fr contact@psis-formation.fr

Information auprès du Secrétariat

Agrément SSIAP n° 93-0008 Agréments INRS :1511835/2022/SST-01/O/12 Agréments CNAPS : FOR-093-2027-09-13-20220605658 Agréments CQP-APS : 9313112501